

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

05 JUIN 2023

ARRIVEE

Délibération N°2023-20

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 6 Absent(s) : 4 Pouvoir(s) : -	le vingt-six mai deux-mil vingt-trois à dix-neuf heures et quinze minutes, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 19 mai 2023 <u>Date d'affichage</u> : 19 mai 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Philippe MONOD, Serge PASSERAT. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Geoffrey DUNAND, Loïc TARDY. <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Vote Pour : 6 Contre : - Abstention : -	

**Convention d'autorisation de passage
Promesse de concession de Tréfonds**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de renouvellement du réseau AEP route de Droisy. Cette canalisation passe en partie sur des terrains privés.

Il est donc nécessaire que les propriétaires autorisent la commune à procéder à la pose de la canalisation d'eau potable sur la parcelle A 1922.

Ces autorisations de passage comportent en conséquence l'établissement d'une servitude d'occupation de ce tréfonds au profit de la collectivité ou de tout autre organisme qui viendrait par la suite et pour le même objet lui être substitué. Elles seront accordées gratuitement et prendront effet à dater du jour de la signature. Monsieur le maire donne lecture du modèle de convention en annexe.

Monsieur le maire précise qu'après récolement des travaux, ces servitudes seront actées devant notaire au frais de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de constitution de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée **A 1922** en vue des travaux de renouvellement du réseau AEP route de Droisy.

AUTORISE Monsieur le maire à signer à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

